

## RÉTROSPECTIVE DE LA SESSION DE PRINTEMPS

*Au cours de la session de printemps des Chambres fédérales, les objets suivants du Conseil fédéral et du Parlement ont été traités / nouvellement déposés :*

### Interventions parlementaires nouvellement déposées

[Motion 26.3153](#) « *Empêcher les loyers excessifs, limiter la prise en compte du rendement des fonds propres* »

- **Déposée** par le conseiller national Michael Töngi, Les Verts de Lucerne
- **De quoi s'agit-il ?** La motion demande que le Conseil fédéral prenne des mesures « [...] afin de limiter la prise en compte des fonds propres dans le calcul du rendement net prévu par le droit du bail, dans le but de lutter contre les loyers très élevés ».
- **Position de l' AIS :** L' AIS rejette cette motion.

[Postulat 26.3340](#) « *Renforcer la densification du parc immobilier existant – exploiter le potentiel des surélévations et des constructions complémentaires* »

- **Déposée** par le groupe du Centre
- **De quoi s'agit-il ?** Le postulat demande au Conseil fédéral de présenter un rapport indiquant comment la Confédération, dans le cadre de ses compétences, peut aider les cantons et les communes à faciliter la densification du parc immobilier existant, en particulier les surélévations et les constructions complémentaires.
- **Position de l' AIS :** L' AIS soutient ce postulat.

[Motion 26.3235](#) « *Intégrer la question des logements abordables dans les plans directeurs* »

- **Déposée** par le conseiller national Michael Töngi, Les Verts de Lucerne
- **De quoi s'agit-il ?** La motion demande au Conseil fédéral de modifier la loi sur l'aménagement du territoire. Les plans directeurs relatifs à l'urbanisation dans les cantons où un besoin d'action a été constaté doivent ainsi contenir des mesures visant à garantir une offre suffisante de logements pour les ménages à faibles revenus.
- **Position de l' AIS :** L' AIS rejette cette motion. De telles réglementations n'ont pas besoin d'être inscrites dans la loi. L' AIS estime qu'une aide ciblée aux personnes est plus appropriée, car elle garantit que le soutien parvienne là où il est réellement nécessaire. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

### Décisions pendant la session de printemps

[Motion 25.4721](#) « *Mettre fin aux loyers abusifs !* »

- **Déposée** par le conseiller aux États Carlo Sommaruga, PS Genève
- **De quoi s'agit-il ?** La motion demande que le droit du bail soit adapté de manière à ce que « [...] les loyers soient automatiquement et périodiquement révisés, à l'instar de l'AVS, de la TVA et de l'impôt sur le bénéfice ».
- **Délibérations :** Rejetée par le Conseil des États lors de la session de printemps – l'objet est donc liquidé.
- **Position de l' AIS :** L' AIS s'est prononcé contre la motion : de nouveaux obstacles sur le marché du logement sont contre-productifs et font fuir les investisseurs privés. L'obligation de révision des loyers demandée constituerait une restriction supplémentaire du droit du bail – qui n'aurait aucun effet positif sur l'offre de logements.

## *Initiative parlementaire 25.440 « Application rétroactive des indemnisations pour les assainissements des PFAS »*

- **Déposée** par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N)
- **De quoi s'agit-il ?** L'initiative parlementaire prévoit de compléter les dispositions transitoires légales : désormais, les demandes d'indemnisation pour les sites contaminés par des mousses d'extinction contenant des PFAS devraient également être possibles rétroactivement.
- **Délibérations :** Le Conseil national s'est prononcé en faveur de l'initiative parlementaire. Celle-ci est désormais transmise pour examen préliminaire à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E).
- **Position de l' AIS :** L' AIS s'est prononcé en faveur de l'initiative parlementaire : en tant qu'association, nous nous penchons depuis longtemps déjà sur la gestion responsable des PFAS en tant que sites contaminés. Dans le cadre des projets de construction, il existe une grande incertitude, notamment en ce qui concerne la législation et l'application de la loi par les services cantonaux en matière de PFAS.

### Glossaire

- Un **postulat** charge le Conseil fédéral d'examiner et de rendre compte de la nécessité de soumettre un projet de loi à l'Assemblée fédérale ou de prendre une mesure.
- Par une **motion**, le Parlement charge le Conseil fédéral de lui soumettre un projet d'acte législatif ou de prendre une mesure.
- Par le biais d'une **initiative parlementaire**, un membre du Conseil, un groupe parlementaire ou une commission peut proposer un projet d'acte législatif ou les grandes lignes d'un tel acte.